

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011 à 19H00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 10 novembre 2011 à 19h00 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Agnès DAUBIN, procuration à M. Marc BARBIER, et Mrs Thierry DELAMARE, procuration à Mme Edith DESSAINT et Olivier GRIMAUX, excusé.

Le Maire déclare la séance ouverte et Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente un chèque de 16514,00 € à encaisser en règlement de la vente de terrain à M. BRASSEUR et Mlle REMY.

Après délibération à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide l'encaissement de ce chèque.

Un second chèque est proposé à l'encaissement, d'un montant de 50 € relatif à un don.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'encaissement de ce chèque.

Monsieur le Maire soumet au conseil un courrier Centre National de la fonction publique territoriale concernant la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale. Après délibération à l'unanimité, le conseil décide de demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % pour la formation des agents territoriaux.

Compte-tenu que certains agents font un grand nombre d'heures supplémentaires, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres décide d'octroyer 20 heures supplémentaires par mois pendant un trimestre, à compter du 1^{er} octobre, sachant qu'ils effectuent un nombre d'heures supplémentaires supérieur. Cette décision sera revue en décembre.

Suite au changement de fournisseur concernant l'approvisionnement en gaz et afin de pouvoir régler le dépôt de garantie de 200 € dû à TOTALGAZ, il

est nécessaire de procéder à un virement de crédit sur le chapitre 27 au compte 275. Ce montant sera pris au chapitre 21 sur le compte 2151.

Cette décision modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le contrat d'assistance informatique avec la société LVI étant arrivé à son terme, Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement de ce dernier à compter du 1^{er} octobre 2011, concernant l'assistance à l'utilisation courante des équipements suivants :

- Poste de M. le Maire
- Les deux postes du secrétariat
- 3 imprimantes
- Et le matériel informatique de l'école.

Ce contrat est établi pour une période d'un an, reconductible, pour un montant de 1190 € H.T.

Après délibération à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Monsieur BARBIER à signer ce contrat.

Le Maire présente à l'assemblée un courrier provenant de la structure Jeunes Agricultures, informant les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les Jeunes Agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti. Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du conseil municipal. Les conseillers sont donc appelés à délibérer.

Après cette délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas adopter ce dégrèvement de 50 % sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'entrée de la Commune d'Esmerly-Hallon dans le réseau d'assainissement du Pays Hamois.

Avec 13 voix pour et une abstention, le conseil municipal délibère ensuite en faveur du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire explique qu'un rappel de régularisation doit être fait sur le salaire de Mme Raingeval, suite à une erreur de caisse de retraite portant sur la période de février à août 2011.

Le Conseil municipal, après délibération, décide qu'un rappel devra être fait sur le salaire de Mme Raingeval.

Le conseil municipal décide ensuite à l'unanimité de ses membres, l'embauche de Mademoiselle Elise AUGÉ dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi de 20 heures hebdomadaires.

Mlle AUGÉ occupera un poste d'agent administratif polyvalent.

Par ailleurs, le Maire rappelle au conseil les emplois intérimaires de Mmes DORVILLÉ Maryline, pour 20 H par semaine, GRIMAUX Christine, pour 10 H par semaine et CORMONT Myriam pour 3H/ semaine. Compte-tenu que ces emplois perdurent, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents de mettre en place des contrats d'adjoints techniques auxiliaires pour ces personnes, afin de remédier au surplus de travail engendré par des adjoints titulaires indisponibles.

Monsieur le Maire présente 3 projets de développeur en matière d'implantation de parc éolien : la Société WPD, la Société Maïa Eolis et la Société Epuron.

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu le projet Maïa Eolis avec une demande d'extension de la zone de développement éolien.

Ce projet présentant les plus grandes retombées pour le bloc communal : commune et intercommunalité.

Monsieur le Maire soumet au conseil une demande de subvention d'un montant de 279,40 €, émanant du club sympathie, partage et loisirs, afin d'organiser une sortie.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention au club des aînés.

Une subvention est également présentée à l'assemblée provenant des Restaurants du Cœur. Cette association informe avoir distribué 564 repas pour 4 familles de la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 1000,00€ aux Restaurants du cœur.

Une autre délibération est prise, afin d'accorder une subvention à l'Association des Anciens Combattants de la section de BROUCHY, d'un montant de 200 € au titre du fonctionnement de l'année 2011.

Enfin l'assemblée, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Association Française contre les Myopathies.

Au chapitre des questions diverses et informations, Monsieur Bruno LEBLANC informe le conseil qu'il s'est rapproché d'un organisme afin de connaître les possibilités en matière de fibres optiques concernant internet.

De même, il fait part de ses prises de contact pour une possibilité d'achat ou de location d'un défibrillateur pour la commune.

Des horloges astronomiques ont été installées depuis la semaine dernière. Il est demandé un décalage d'environ 20 minutes.

Des travaux ont été réalisés pour l'installation de deux lampadaires, route du montalimont.

M. Augé informe l'assemblée qu'une possibilité de subvention, à hauteur de 40 %, peut être accordée pour le remplacement de lampes à ballon, rue du tour de ville, compte-tenu que les ampoules actuelles ne seront plus sur le marché prochainement.

Monsieur le Maire fait également un point sur les travaux réalisés à l'église par le Chantier d'Insertion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.